



La Gazette de Condillac

BULLETIN MUNICIPAL



DECEMBRE 2025



Bonjour à toutes et à tous,

Quelques nouvelles de la commune dont la circulation a été perturbée par de nombreux travaux sur la voirie cet automne.

En effet, une bâche incendie de 120m³ a été installée en contre bas de la RD107 et du chemin de l'Antenne. Cette réserve permettra aux pompiers de se ravitailler en eau lors d'intervention sur notre commune. Le chemin des Glaçons a lui subit une réfection d'une partie de son enrobé qui s'affaissait et sur le chemin de Béraud les travaux d'aménagement de l'ouvrage enjambant le ravin de Sagnac permettront à la voie d'être à nouveau utilisée en toute sécurité.

EDF va continuer ses études sismiques sur le sol de notre territoire pour la centrale de Cruas. Depuis quelques mois le réaménagement de nombreux chemins ruraux a été entrepris pour permettre le passage des camions vibreurs. Cela redonne un accès à nos massifs pour des activités de randonnées ou autres et aussi un accès aux pompiers en cas d'incendie (voir le document joint).

2026 devrait voir l'installation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile sur la commune qui permettra à l'ensemble de notre commune d'être correctement desservie. La mairie est toujours en discussion avec la préfecture et l'opérateur SFR en charge de contrat pour organiser toute la partie administrative avant travaux.

Le contexte international plutôt anxiogène ne présume pas forcément d'une nouvelle année 2026 bien plus calme et plus sereine, pourtant il faudra essayer de voir l'avenir d'un œil plus optimiste pour nos générations futures. Vous pouvez consulter le doc ci-joint et le site de l'état : info.gouv.fr (kit d'urgence).

Néanmoins je vous souhaite, ainsi que toute l'équipe municipale de passer de belles fêtes de fin d'année.

N'hésitez pas à venir le 9 janvier à la mairie afin de partager nos vœux pour l'année 2026 autour d'un verre et d'une goûteuse galette des rois. C'est un moment de convivialité qui permet de rencontrer les résidents de la commune que l'on ne croise pas fréquemment le reste de l'année.

Et, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales en vue des élections communales du 15 et 22 mars 2026.

Jacky GOUTIN

MAIRIE

L'équipe municipale,
et
Mme Séverine Brachet
Secrétaire de mairie
vous accueillent les :
mercredis de 14h à 16h30
vendredis de 9h à 11h30.

Contact
04 75 90 07 00

Maire:
Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

Adjointe :
Christine DECRAENE 07 68 34 78 70
Adjoint:
Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

mairie.condillac@orange.fr
[https://www.mairie-condillac.fr/](http://www.mairie-condillac.fr/)

Conseillers municipaux:

Sandrine HEBERT	06 76 21 83 87
Marie-josé LACHAUD	06 80 36 66 92
Odile MARANGONI	06 89 73 20 77
Loic BUREL	06 31 33 34 48
Raymond BUREL	06 70 18 14 94
Garry FAYOLLE	07 88 00 59 86
Olivier LOUBET	06 75 64 54 57
Florent SOULIER	06 71 97 33 80

Le Conseil Municipal se réunit régulièrement.
Les dates sont communiquées et affichées en Mairie.
Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026



Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à CONDILLAC.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints. Votre maire sera aussi le représentant de la commune dans les instances de l'Agglomération de Montélimar.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme CONDILLAC suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- **Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.** Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.
Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.
- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal) de 11 élus pour CONDILLAC, soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Informations sous réserve de modification avant le scrutin du 15 mars 2026, ou de mauvaise compréhension de notre part.

Le dépôt des candidatures est fixé entre le 5 février et le 26 février à 18H à la sous-préfecture de Nyons. Les documents nécessaires sont : Déclaration collective, déclarations individuelles, Justificatifs d'identité, d'inscription sur les listes électorales et attestations sur l'honneur.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Le mode de scrutin aux élections municipales est un **scrutin de liste proportionnel** (avec une prime de 50% pour la liste arrivée en tête) à **deux tours**. Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement. Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins.

Pour les communes de 100 à 499 habitants, le nombre de conseillers est de 11, mais les listes peuvent présenter un minimum de 9 noms et un maximum de 13 : 11 titulaires et 2 suppléants qui viendraient remplacer un conseiller démissionnaire en cours de mandat. En cas de liste unique, elle sera considérée complète si elle compte un minimum 9 noms.

La parité est exigée dans tous les cas, pour une liste de 11 : 6 femmes et 5 hommes ou 6 hommes et 5 femmes. La parité est aussi demandée pour les adjoints, mais pas pour le ou la Maire et le ou la 1^{er} Adjoint(e) qui peuvent être du même sexe.

Les listes déposées en préfectures et figurant sur les bulletins de vote doivent être classées par ordre préférentiel d'élection, les suppléants potentiels à la fin. Si la liste remporte 8 sièges sur 11, se seront les 8 premiers de listes qui seront élus.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la **majorité absolue des suffrages exprimés** reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (**prime majoritaire**) arrondie à l'entier supérieur, donc **6 pour CONDILLAC**. Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle à la plus forte moyenne** entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrages obtenus. Dans le cas où une liste obtient plus de sièges qu'elle n'a des candidats, les sièges qu'elle ne peut pas occuper restent vacants.

Exemple pour une commune de 11 élus (CONDILLAC) pour 100 bulletins exprimés entre 2 listes complètes (11 candidats) si la liste A remporte 60 voix et la liste B 40 voix.

La prime majoritaire accorde d'office 6 sièges à la liste A, restent 5 sièges à partager selon la proportionnelle :

(Nb sièges restants/NB bulletins exprimés) x Nb de voix

Soit pour la liste A $(5/100) \times 60 = 3$ sièges qui viennent s'ajouter aux 6 déjà obtenus

Et pour la liste B $(5/100) \times 40 = 2$ sièges en tout et pour tout

Si aucune liste n'obtient la **majorité absolue**, un **second tour** est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Sauf si 3 listes ou plus se présentent à CONDILLAC, nous ne devrions donc n'avoir qu'un seul tour. Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Il n'est pas possible de candidater au second tour sans être candidat au premier tour. Un candidat ne peut l'être que dans une seule **circonscription électorale** et sur une seule liste.

L'élection du Maire et des Adjoints aura lieu lors du premier conseil municipal de la nouvelle équipe. Ce dernier se tient au plus tôt le 1^{er} vendredi et au plus tard le dimanche suivant le scrutin.

Dans les communes de 1000 habitants ou moins, le maire est d'office conseiller communal mais peut décider de déléguer cette fonction à un autre élu.



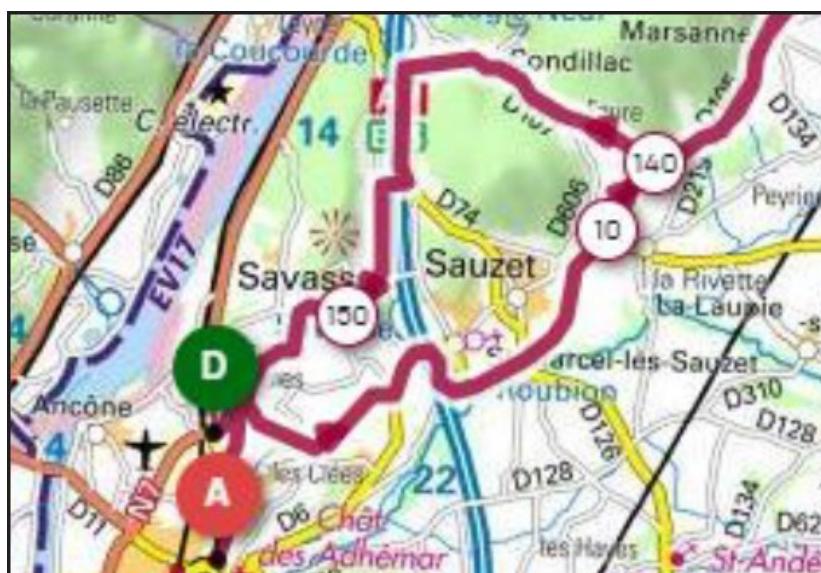
CORIMA DROME PROVENCAL

Le dimanche **29 mars 2026**, le St James Vélo Club de Montélimar organise la **15^{ème} édition** d'une épreuve cycliste de masse de type cyclosportive, intitulée ***La Corima Drôme Provençale***.

Fort du succès des précédentes éditions, ils estiment accueillir environ 2400 participants pour les 4 circuits mis en place (circuits de 156 km, 125km, 93 km et 60 km).

Le départ et l'arrivée se feront à l'Espace St Martin à Montélimar.

L'horaire de passage de la compétition à Condillac est de 11h15 à 16h30



AVIS DE NAISSANCE

Mme IHADADENE Imen et Mr FEREIRE Yann sont fiers de vous annoncer la naissance le 8 octobre 2025 d'**EDEN FEREIRE** que nous sommes heureux d'accueillir dans notre village.



COTE NATURE

LE BOURDONNEMENT, LA FLEUR, LE NECTAR

Certaines fleurs produisent plus de nectar lorsqu'elles perçoivent le bourdonnement d'un pollinisateur.

Les plantes n'ont pas de système auditif mais sont sensibles aux sons, aux signaux vibro-acoustiques.

Les vibrations des battements d'ailes des abeilles (1KHZ) provoque l'augmentation de la concentration en sucre du nectar d'environ 20% pour 3 minutes d'exposition. Si on expose les mêmes plantes à des sons de plus de 30KHZ les plantes ne réagissent pas.



Les plantes réagissent en fonction de l'insecte selon qu'il est pollinisateur ou « voleur » de nectar.

Les plantes paraissent donc être des capteurs acoustiques et transforment les vibrations des abeilles en production de nectar. Elles possèdent des cellules sensibles aux stimulations mécaniques.

Les fleurs des plantes sont donc en plus d'être des organes生殖ateurs, des « oreilles » pour la plante.

J'espère que monde perceptible avec beaucoup d'attention éveille chez vous un certain étonnement ainsi qu'un formidable émerveillement ?



Une belle commémoration du 11 novembre avec des jeunes et des moins jeunes pour partager ce souvenir historique important.

INFORMATIONS

COLIS DE NOEL

Cette année la distribution des colis de Noel pour nos villageois de plus de 65 ans se fera le vendredi 12 et samedi 13 décembre à leur domicile.



(Merci de nous prévenir si absence...)



BACHE ANTI INCENDIE

AU MOIS DE NOVEMBRE UNE BACHE ANTI-INCENDIE A ENFIN VU LE JOUR CHEMIN DE L'ANTENNE.



Une contenance de 120 m³.



Une bâche de sécurité pour empêcher la re pousse végétale en dessous.

Une barrière de protection pour la sécurité.

Le remplissage s'est terminé le 3 décembre.





NOS ASSOCIATIONS



Message de l'ACCA

Dans nos villages, il arrive que l'on ne comprenne plus très bien la place des chasseurs. Certains y voient surtout le bruit d'un fusil ou une tradition dépassée. Pourtant, derrière cela, il y a aussi des hommes et des femmes qui passent une grande partie de leur temps à veiller sur les terres et les animaux qui y vivent.

Le petit gibier ... perdrix, lièvres, lapins ... ne se porte pas toujours bien. Les prédateurs augmentent, les milieux se referment, les cultures changent. Alors, ceux qui chassent ne se contentent pas de marcher le fusil à l'épaule : ils restaurent les milieux, ouvrent des chemins, protègent des zones de reproduction, suivent les populations, et parfois renoncent à chasser quand les chiffres l'exigent.

La perdrix, par exemple, a besoin d'un vrai coup de main. On aménage des couverts, on améliore les habitats, et l'on élève quelques oiseaux pour renforcer ce qui reste encore fragile. Rien n'est fait à la légère.

Le lièvre, lui, est revenu grâce à des années d'efforts. Il y a trente ans, il n'y en avait presque plus. Les chasseurs ont tout arrêté, observé, compté, protégé. Aujourd'hui, sa chasse n'est possible qu'avec un plan strict : quelques animaux, certains jours seulement, pour ne jamais compromettre l'équilibre retrouvé.

Ceux qui participent à ces actions ne cherchent pas à convaincre tout le monde d'aimer la chasse. Ils souhaitent simplement que l'on comprenne ceci : **prendre soin de la nature fait partie de leur quotidien**, et les rares prélèvements qui ont lieu s'inscrivent dans un cycle réfléchi, mesuré, où rien n'est gâché.

Dans un petit village, on ne pense pas tous pareil ... et c'est tant mieux. Mais si l'on se parle avec calme, on découvre souvent que l'on tient tous à la même chose : une campagne vivante, équilibrée, où la faune trouve sa place... et nous aussi.

Bernard ROJAT 06 09 32 00 03

Instinct Félin Un refuge sans murs pour les chats

Depuis 2018, Instinct Félin œuvre en Drôme, Ardèche, Gard et le Vaucluse pour protéger les chats abandonnés et issus de la rue. L'association fonctionne grâce à un solide réseau de **familles d'accueil (200 sur l'année 2025)**, qui offrent aux chats un foyer temporaire pour les soigner et les préparer à l'adoption.

Une action concrète et essentielle

Entre le **1er janvier et le 20 novembre 2025**, nous avons pris en charge **1022 chats et chatons**.

Lorsqu'il s'agit de chats non sociables, nous privilégions la **stérilisation et le relâchement**, la solution la plus adaptée à leur bien-être est choisie.

Nous participons également à des campagnes de stérilisation dans plusieurs communes : Les Tourrettes, Pont-Saint-Esprit, Vénéjan, Saint-Remèze et bien d'autres, afin de limiter la prolifération féline et protéger les chats.

Comment soutenir Instinct Félin

L'association peut continuer son action grâce à **l'implication de ses bénévoles et aux dons de chacun**. Vous pouvez aider en :

Adoptant un chat ou chaton.

Devenant bénévole et/ou famille d'accueil.

Faisant un don, même modeste, ou via le **Teaming** (1€/mois).

Chaque geste compte et permet à Instinct Félin de continuer à offrir **soins, sécurité et espoir** aux chats de notre région.

Pour en savoir plus ou découvrir les chats à l'adoption: instinctfelin.fr

RAPPEL NOUVELLE BRIGADE DE GENDARMERIE

Comme nous vous l'avions annoncé précédemment , il faut désormais si vous devez contacter les services de gendarmerie, vous déplacer ou appeler la **GENDARMERIE DE LES TOURRETTES**.

Cette unité est ouverte depuis début janvier 2025 et fonctionne en mutualisation avec les brigades de Marsanne et Puy Saint Martin. Les communes concernées sont : Condillac, La Coucourde, Les Tourrettes, St Marcel Les Sauzet, Sauzet, Savasse, Bonlieu Sur Roubion, Cléon d'Andran, La Laupie, Marsanne, St Gervais Sur Roubion, Charols, Manas, Pont de Barret, Puy St Martin, Rochebaudin, Roynac, Soyans.

Les usagers de ces communes peuvent donc être accueillis quotidiennement :

AUX TOURRETTES les lundi, mercredi et vendredi de 8 à 12h et de 14 à 18h , le dimanche de 9 à 12h et de 15 à 18h

A MARSANNE les mardi et samedi de 8 à 12h et de 14 à 18h

DECHETERIE DE L'AG-GLO LA LAUPIE

HORAIRES (SAUF JUIN JUILLET AOUT)

Lundi, Mardi, Mercredi,
Vendredi, Samedi

de 9h à 11h45 et de 14h à 17h

PETIT RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE

Depuis le 1er octobre 2024, les appels émis par les centres d'opération de la gendarmerie, de la police, des pompiers et du samu s'identifient sur votre téléphone par le 0800 112 112.



ASSOCIATIONS



ACCA
Président: Bernard ROJAT
06 09 32 00 03

Amicale des chasseurs de sangliers de Condillac
Président: Robert BOUIX

Comité des fêtes :
Président: Jean Luc ORAND
04 75 54 49 32

St Pierre aux Liens et du Patrimoine de Condillac
Président: Jean Luc ORAND
04 75 54 49 32

Nourrices agréées

Condillac : MILLION Francette
04 75 46 70 94
MEGE Françoise
06 76 40 84 13

Bonlieu : PIA Véronique
06 78 01 06 11
BAULEIGUE Angélique
06 75 37 23 64

Pour rappel

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : <https://www.mairie-condillac.fr>

N'oubliez pas d'adhérer à notre communauté de voisins vigilants et solidaires. Cela vous permettra de recevoir les informations et alertes de la mairie. Des autocollants sont distribués aux membres de la communauté.

VOISINS ET SOLIDAIRES



SOYONS VIGILANTS À ÊTRE SOLIDAIRES !

IMPORTANT

Nous vous rappelons l'envoi régulier d'informations essentielles concernant la vie de votre commune par cette application, les coupures d'électricité, les travaux de voirie, les événements locaux, les alertes sécurité etc....